RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 07629
Numéro SIREN : 442 395 448
Nom ou dénomination : Direct Energie

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2016 sous le numéro de dépôt 67362

1606743301

DATE DEPOT :	2016-07-04
NUMERO DE DEPOT :	2016R067362
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	Direct Energie
ADRESSE :	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2016/06/09
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)
	RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

06B7629.

DIRECT ENERGIE
Société Anonyme au capital de 4 079 296,50 €
Siège social : 2 bis, rue Louis Armand
75015 Paris
442 395 448 RCS Paris

L'An 2016 le 9 JUIN - NORO.

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 9 JUIN 2016

EXTRAIT

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
04 JUIL. 2016
Sous le N° : 67362

L'an deux mille seize,
Le 9 Juin,
A 10 heures,

Les actionnaires de la société Direct Energie, société anonyme au capital de 4 079 296,50 €, dont le siège social est 2 bis, rue Louis Armand, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 395 448 (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au **Palais Brongniart situé 2B, Place de la Bourse à Paris (75002)**, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, par avis publié le 4 mai 2016 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et le 21 mai 2016 dans le journal d'annonces légales « Le Journal Spécial des Sociétés » et par lettre recommandée en date du 19 mai 2016 adressée à chaque actionnaire nominatif.

[...]

7ÈME RESOLUTION
(Nomination de Jean-Paul Bize en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Jean-Paul Bize en qualité d'administrateur pour une durée, sous la condition suspensive de l'adoption de la 30ième résolution, de quatre années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En cas de rejet de l'adoption de la 30ième résolution, Monsieur Jean-Paul Bize sera nommé pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
51 992 005 voix ayant voté pour et 156 843 voix ayant voté contre.

8ÈME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administroteur de Xavier Caïtucoli)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle Monsieur Xavier Caïtucoli en qualité d'administrateur pour une durée, sous la condition suspensive de l'adoption de la 30ième résolution, de quatre ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En cas de rejet de la 30ième résolution, Monsieur Xavier Caïtucoli sera nommé pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
52 120 407 voix ayant voté pour et 28 441 voix ayant voté contre.

9ème RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Cédric Christmann)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle Monsieur Cédric Christmann en qualité d'administrateur pour une durée, sous la condition suspensive de l'adoption de la 30ième résolution, de quatre ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En cas de rejet de la 30ième résolution, Monsieur Cédric Christmann sera nommé pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
51 784 620 voix ayant voté pour et 364 228 voix ayant voté contre.

10ème RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Hugues De Lamoze)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle Monsieur Jean-Hugues De Lamaze en qualité d'administrateur pour une durée, sous la condition suspensive de l'adoption de la 30ième résolution, de quatre ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En cas de rejet de la 30ième résolution, Monsieur Jean-Hugues De Lamaze sera nommé pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
52 146 048 voix ayant voté pour et 2 800 voix ayant voté contre.

11ème RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Guillaume Fonquernie)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle Monsieur Guillaume Fonquernie en qualité d'administrateur pour une durée, sous la condition suspensive de l'adoption de la 30ième résolution, de quatre ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En cas de rejet de la 30ième résolution, Monsieur Guillaume Fonquernie sera nommé pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
51 966 340 voix ayant voté pour et 182 508 voix ayant voté contre.

12ème RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Impala SAS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle la société Impala SAS en qualité d'administrateur, pour une durée, sous la condition suspensive de l'adoption de la 30ième résolution, de quatre ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En cas de rejet de la 30ième résolution, la société Impala SAS, sera nommée pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
51 967 540 voix ayant voté pour et 181 308 voix ayant voté contre.

13ème RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Luxempart)

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle la société Luxempart en qualité d'administrateur, pour une durée, sous la condition suspensive de l'adoption de la 30ième résolution, de quatre ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En cas de rejet de la 30ième résolution, la société Luxempart en qualité d'administrateur, sera nommée pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
52 147 248 voix ayant voté pour et 1 600 voix ayant voté contre.

14ème RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monique Nepveu)

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle Madame Monique Nepveu en qualité d'administrateur pour une durée, sous la condition suspensive de l'adoption de la 30ième résolution, de quatre ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En cas de rejet de la 30ième résolution, Madame Monique Nepveu sera nommée pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
52 146 548 voix ayant voté pour et 2 300 voix ayant voté contre.

15ÈME RESOLUTION
(Ratificotion de la nominotion d'Alain Huberty en qualité de censeur de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la décision du Conseil d'administration en date du 1er octobre 2015 de nommer à titre provisoire Monsieur Alain Huberty en qualité de censeur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
51 726 396 voix ayant voté pour et 422 452 voix ayant voté contre.

16ÈME RESOLUTION
(Ratification de la nomination de Xirr Europe, représentée por Nicolas Gognez en qualité de censeur de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la décision du Conseil d'administration en date du 1er octobre 2015 de nommer à titre provisoire la société Xirr Europe en qualité de censeur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
51 726 396 voix ayant voté pour et 422 452 voix ayant voté contre.

17ème RESOLUTION

(*Renouvellement du mondat de censeur de Jocques Veyrat*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle Monsieur Jacques Veyrat en qualité de censeur pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
51 726 396 voix ayant voté pour et 422 452 voix ayant voté contre.

[...]

32ÈME RESOLUTION

(*Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
52 148 772 voix ayant voté pour et 76 voix ayant voté contre.

[...]

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Xavier Caïtucoli.